

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **25 février 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, M. AIRAULT Stéphane, Mme BREJEON Gaëlle, Mme MONORY Myriam, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane,**

ABSENTS EXCUSES : **Mme MICHAUT Bernadette, M. FALOURD Claude, M. SCHWAN Charles-Edouard** qui ont donné procuration à **Mme DORIZON Betty, M. BOUHABEN Michel** et **Mme BOISNIER Françoise**.

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025

Adopté à l'unanimité ;

2 - Protection Sociale Complémentaire : participation aux consultations organisées par le CDG 79

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la procédure de la convention de participation aux consultations, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026.
- D'autoriser le **Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

3 - Montant de la participation Prévoyance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le montant de la participation employeur établi à SEPT euros par agent, à compter du 1^{er} janvier 2025.

4 - Procédure « bien supposé sans maître »

Madame la Maire expose que depuis de très nombreuses années, la propriété cadastrée AL 211 n'est plus entretenue, générant des troubles pour le voisinage en raison d'une végétation envahissante et des nuisibles qui prolifèrent.

Avec le concours des services de la Maison de l'Urbanisme de la CCT, il a été décidé d'engager une procédure pour rechercher les propriétaires.

Le Conseil Municipal, approuve la mise en œuvre de cette procédure et donne pouvoir à Madame la Maire pour signer l'ensemble des pièces concernant ce dossier

5 – Cimetière communal : cession des chapelles

Monsieur BOUHABEN, responsable de la Commission Communale en charge des questions relatives à la gestion du cimetière, expose que dans le cadre des procédures de reprise de concessions dans le cimetière, la question de la rétrocession des chapelles était restée en suspens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conditions de concession des chapelles telles que présentées,
 - fixe le prix de la concession de chaque chapelle à 1000 euros en sus du prix d'une concession cinquantenaire de terrain dans le cimetière communal, soit pour l'année 2025, un tarif global de 1220 euros.
-

6 - Travaux logement 23 place Jean Louis Noël

Madame la Maire propose :

- de ne pas donner suite à cette proposition commerciale,
- de réaliser ces travaux en régie, comme cela était envisagé à l'origine,
- d'envisager l'organisation d'un chantier participatif avec les élus et toutes les personnes volontaires.

Le Conseil approuve ces propositions et émet un avis favorable à l'idée d'un chantier participatif.

7 - Logement CPI – 8 rue du Thouet

Madame la Maire expose que le SIEDS a réalisé le diagnostic énergétique concernant ce logement et le présente à l'assemblée.

Ce bâtiment est actuellement classé en catégorie G – passoire thermique.

Les travaux envisagés, permettraient d'atteindre la catégorie C ou D, générant des économies d'énergie.

Concernant le financement de cette opération, actuellement le SIEDS pourrait intervenir à hauteur de 30 %.

Cette participation pourrait être portée à 50 % conformément au nouveau projet de réglementation qui sera proposé lors du prochain comité syndical du 31 mars 2025.

Un fonds de concours pourrait également être demandé à la CCT.

Le Conseil Municipal propose d'attendre de connaître les nouvelles conditions d'intervention du SIEDS et le vote du budget 2025 pour arrêter un plan de financement de cette opération.

8 - Supérette : modification du bail commercial

Le Conseil Municipal est informé que par courrier en date du 07 février, le gérant de la supérette, expose qu'il envisage de changer de statut juridique, en passant d'une Entreprise Individuelle à une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) et qu'en conséquence une modification du bail commercial en cours sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification du bail commercial en cours,
 - donne pouvoir à Madame la Maire pour signer l'avenant correspondant.
-

9 - CDG – Avenant à la convention informatique

Il est proposé de renouveler la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention correspondante.

10 - Renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France

Il est proposé de conserver la labellisation « Gîte de France » mais d'être référencé uniquement au titre des gîtes de groupe, permettant de continuer la gestion directe des réservations et de continuer à bénéficier des divers accords négociés par la Fédération Nationale.

La cotisation serait de 200 € pour l'année 2025 (en 2024, elle était de 730 €).

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la labellisation des gîtes communaux dans les conditions présentées.

11 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux

Madame la Maire rappelle l'adhésion, par délibération en date du 15 mai 2023, à l'Association des Maires Ruraux des Deux Sèvres.

Il est proposé de renouveler l'adhésion pour 2025 – 119 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

12 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion à la FREDON 79, fixé à 71,59 € pour l'année 2025, soit l'adhésion de base à 40 € et l'adhésion aux services supplémentaires, 0,03 € par habitants (1 053).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

13 - Participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques.

Après délibération le Conseil Municipal valide la reconduction de cette participation comme en

2022 et les années suivantes :

- participation à hauteur de 50% dans la limite de 50 €.
-

14 - Concours de pêche à La Ballastière

M. BOUHABEN informe l'assemblée qu'au cours de l'année 2025, plusieurs manifestations sont programmées à l'étang communal de La Ballastière.

Considérant l'impact de ces manifestations d'envergure, le Conseil :

- valide le tarif de mise à disposition de l'étang pour l'association TEAM PECHE BALLU à 50 € par jour,
 - valide le tarif de mise à disposition de l'étang pour l'association THOUARS PECHE COMPETITION à 100 € par jour,
 - valide le principe d'une mise à disposition gratuite de l'étang à l'occasion des concours
-

15 - Cession de chemins communaux

Madame la Maire rappelle la Délibération du 20 janvier dernier actant le principe d'un échange de chemins ruraux et la cession d'un chemin rural.

Après renseignements pris auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais et de l'Association Départementale des Maires, il apparaît que les deux opérations doivent être bien dissociées :

- les échanges de chemins ruraux relèvent des dispositions de l'article L 161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) issu de la loi 2022-117 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui les rend possibles.
- la cession d'un chemin rural relève des dispositions de l'article L.161-10 du CRPM, et ne peut être décidée par le Conseil Municipal, qu'après enquête publique, dès lors qu'il est affecté à l'usage du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de reprendre ces deux dossiers après présentation des rapports de la commission constituée à cet effet.

16 - Travaux d'aménagement de la cour du groupe scolaire

Mme BOISNIER informe l'assemblée du programme d'aménagement de la cour de l'école proposé par l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves : pose de car-ports, plantation de 2 arbres, marquages au sol.

Ces travaux dont le chiffrage est estimé à environ 6900 € pour la fourniture de matériaux, seront intégralement financés par l'APE et réalisés en interne par les parents bénévoles.

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux envisagés et donne pouvoir à Madame la Maire pour établir une convention avec l'APE.

17 - Programme Action à Gain Rapide du SIEDS

Lors de la restitution du diagnostic énergétique du logement de la caserne des pompiers, plusieurs fiches d'interventions du SIEDS, en matière d'économies d'énergies, ont été présentées.

Après listage des différents bâtiments communaux et des actions possibles, 4 thématiques ont été retenues :

- le passage en luminaires LED (opération réalisable en régie)
- le désembouage / rinçage des installations de chauffage
- le nettoyage des VMC et le remplacement des filtres

Ces actions sont financées par le SIEDS, à hauteur de 70 %, dans la limite de 5000 €.

Le prochain programme qui doit être validé le 31 mars prochain par le Comité Syndical du SIEDS prévoit un financement jusqu'à 80 %, dans la limite de 40000 €, répartis sur 4 projets de 10000 € par an, sur 4 années.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Fin de séance à 21h30.